Monsieur le Recteur,

Nous tenons à remercier une nouvelle fois les services pour les documents fournis.

Nous avons travaillé sur les documents numériques, malheureusement, faute d’obtenir de votre part, Monsieur le Recteur les dates de dernières inspections des candidats à la hors classe, nous n’avons pu fournir un travail totalement exhaustif.

Nous avons travaillé sur trois plans différents : d’une part les avis des chefs d’établissement, d’autre part, les avis des IPR, et enfin la notation pédagogique.

De ce travail, il ressort, comme nous avons pu le présenter lors du deuxième groupe de travail, une très forte distorsion entre les chefs d’établissement, les avis exceptionnels étant donné sans aucune équité entre les collègues (voir **Annexe 1**).

Ensuite, bien que la circulaire rectorale précise de porter attention aux plus anciens, les chefs d’établissements mettent 24% d’avis exceptionnels aux collègues au 10ème échelon, contre 19% à ceux du 11ème, & encore 16% d’avis exceptionnels au 9ème échelon, soit 3 fois plus que les avis exceptionnels des IPR ! (voir **Annexe 5**)

La suite du travail sur les IPR laisse apparaître une deuxième distorsion : si les chefs d’établissement ont mis presque 16% d’avis exceptionnels, les IPR n’en ont mis que 5%. Sachant que les deux ont la même valeur en points (50), cette situation donne trois fois plus de poids aux chefs d’établissement qu’aux IPR.

Quant aux avis IPR, ils présentent une nouvelle distorsion démesurée pour le tableau, voir **Annexe 2**. Ainsi, en Sciences Physiques, aucun collègue n’a d’avis exceptionnel, quand 100% des collègues d’allemand l’ont ! Quand l’IPR de mathématiques ne trouve que 1% de collègues exceptionnels, celui de documentation en dénombre 23%. En génie mécanique productique, 66% des collègues sont exceptionnels, quand seulement 4% le sont en éco gestion administrative. Ce ne sont là que quelques exemples frappants.

En travaillant sur la notation ( **annexe 3**), on trouve une dernière distorsion, puisque, même si le travail n’a pu être poussé à son terme, faute de temps et des dates d’inspection, on constate que la notation pédagogique, loin de respecter la grille Laforêt, s’en affranchit générant des disparités très fortes entre les disciplines. Pour le seul 11ème échelon, les moyennes de notes pédagogiques varient de 46 en sciences physiques à 49,15 en Lettres Modernes. Déjà au 9ème échelon, on retrouve cet écart de notation de plus de 2,5 points entre les disciplines.

Parmi les collègues au 11ème échelon, 2 sont hors grille Laforêt en dessous du plancher, au 10ème, ils sont 2 en dessous de la grille, mais aussi 2 au-dessus du plafond de la grille & qui se trouvent promus, au 9ème, ils sont 4 en dessous & 1 au-dessus qui se trouve promu !

Par un hasard surprenant, les collègues de sciences Physiques sont mieux notés au 10ème échelon qu’au 11ème, avec une moyenne d’un demi-point supérieur. Entre la notation du 9ème et du 11ème échelon, il y a 0,18 point de moyenne... En anglais ou en économie & gestion, les collègues au 10ème échelon sont mieux notés que ceux au 11ème. En arts plastiques, les collègues au 9ème échelon ont 1 point de plus de moyenne que ceux au 10ème échelon !

Globalement, pas une discipline au 11ème échelon ne respecte le critère de 30% au grand choix tel que le défini la grille Laforêt : il n’y en a zéro en anglais, technologie, Sciences Physiques, SVT ou économie gestion.

Mais aux 9ème et 10ème échelons la grille Laforêt n’est pas plus respectée et il n’y a aucune harmonisation entre les disciplines !

Mieux vaut être professeur de technologie à Gourbeyre, que professeur de sciences physiques au lycée Faustin Fléret au 11ème échelon.

à l’arrivée, (**annexe 4**) sur le tableau de hors Classe, aucun enseignant en STMS ne se trouve promu, 1,44% des enseignants de sciences physiques sont promus, quand 12,5% des enseignants de lettres classiques & même 13% des enseignants de SES se trouvent promus.

Derrière ce tableau de hors classe proposé, on constate donc de telles distorsions que l’équité entre les collègues n’est plus assurée.

D’ores et déjà, nous demandons une modification de la circulaire pour imposer des quotas d’avis exceptionnels aux chefs d’établissement & IPR pour éviter les punitions d’établissement ou de discipline.

Nous demandons aussi une harmonisation de la notation pédagogique selon la grille Laforêt.

Nous réitérons aussi notre demande d’obtenir les dates de dernière inspection des collègues pour parvenir à un travail exhaustif !

Nous attendons les suggestions de l’administration pour rétablir l’équité entre les collègues.